



Salon de Provence, le 15 février 2019

Déclaration Liminaire

Madame la directrice,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique,

Cette instance a été renouvelé suite aux élections professionnelles du 06 décembre 2019 et le **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE du Centre de Détention de Salon de Provence** démarre un nouveau mandat qui confirme notre position d'organisation syndicale majoritaire au sein de notre établissement.

FORCE OUVRIERE Pénitentiaire réaffirme avec force ses engagements et n'éprouve aucune difficulté de transparence, de cohérence, et d'équité en ce qui concerne nos positions pour l'intérêt de l'ensemble des agents.

De plus, alors que vous adressiez un courrier de vœux à chaque agent en ce début d'année, vous émettiez la volonté de porter de nombreux projets.

FORCE OUVRIERE Pénitentiaire n'est pas opposé aux Unités de Vie Familiale (UVF) ainsi qu'à la création d'une unité d'Extraction Judiciaire Vicinale (EJV) sur notre structure.

Cependant pour notre organisation, il serait invraisemblable de procéder à l'ouverture de ces deux unités sans bénéficier d'apport en personnels conséquent lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), alors qu'au 1er février 2019, **il nous manquait déjà 14 agents !!!**

Notre priorité est de couvrir l'ensemble des postes en détention. Ce manque en personnels nous classe second des établissements le plus démunis dans la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire (DISP) de Marseille.

Cette situation ne nous permet pas de fonctionner dans des conditions normales de sécurité. Nous ne souhaitons pas aggraver ce déficit.

Mais encore, nous déplorons votre silence face aux interrogations et aux anomalies, qui vous ont été adressées par lettre ouverte en date du 23 janvier 2019.

Comme la controverse de l'interprétation de l'article 5 de la circulaire de la DAP n°054/SD2 du 2 avril 2008 relative aux chartes nationales de construction et de gestion du service des personnels du corps d'application et d'encadrement : « ... **En tout état de cause, le changement de service ne doit entraîner aucune modification dans le décompte des heures ...** ».

Cet article est catégorique, les permutations ne concernent pas les changements de service et le dénaturer pour l'adapter à votre vision partielle de la gestion des Ressources Humaines (RH) est immoral.

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire profitera également de ce Comité Technique (CT), pour avoir des réponses à nos questions. Et sollicite la mise en place rapide d'un calendrier et de groupes de travaux en vue de la modification des plannings.

Notre organisation est favorable à une diminution importante du service 3/2, dont le matin/nuite totalement caduque entraîne des risques psychosociaux importants, mais aussi à l'augmentation logique des services en nuits sèches.

En outre, les membres élus du **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE du Centre de Détention de Salon de Provence** siégeant au comité technique ont été surpris d'apprendre par la diffusion d'une note de service, la récente création d'un Poste Fixe Dit Administratif (PFDA). Cette décision importante, a forcément des conséquences dont nous n'avons pas pu débattre. De fait ce poste pour lequel il n'y a eu aucun appel d'offre, n'a pas été validé en CT.

Serait-ce une nouvelle gestion omnipotente ? Selon vous, le CT et les élus ne seraient là que pour valider vos seules résolutions ? Le dialogue social n'est-il pas l'une de vos priorités ?

Pour terminer, vous avez inscrit à l'ordre du jour le Plan Local de Formation (PLF) , **FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire** trouve regrettable, qu'une nouvelle fois, les journées de formations obligatoires ne soient toujours pas planifiées sur le planning prévisionnel annuel conformément à la circulaire de la DAP n°054/SD2 du 2 avril 2008 relative aux chartes nationales de construction et de gestion du service des personnels du corps d'application et d'encadrement , article 13, qui précise :

« Les journées de formation continue (tir, incendie...) sont intégrées à la prévision annuelle de service et décomptées en temps de travail effectif à hauteur de 8 heures par jour ».

Les membres élus du **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE du Centre de Détention de Salon de Provence**, siégeant en comité technique, déplorent que sur notre établissement, les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent.

**Les Membres élus
du SLP FORCE OUVRIÈRE
siégeant au comité technique**